

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 16 juin 2023

France Travail

L'expérimentation de la réforme du RSA se concrétise dans le Loiret

L'assemblée départementale a adopté en session des 15 et 16 juin 2022 la convention avec l'Etat pour l'expérimentation de la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans l'agglomération Montargoise.

Le dispositif France travail prévoit un meilleur équilibre des droits et devoirs, plus exigeant en matière de démarches pour retrouver le chemin de l'emploi. Ainsi le bénéficiaire du RSA sera accompagné de manière intensive dans sa recherche d'emploi et il devra participer à différentes activités hebdomadaires pour y parvenir.

L'expérimentation loirétaine est positionnée sur le territoire de l'agglomération Montargoise et rives du Loing et concerne environ 2 700 bénéficiaires. Il s'agit de la seule expérimentation en région Centre-Val de Loire.

Le Département du Loiret est mobilisé avec Pôle emploi (futur France Travail) sur les actions suivantes :

1. Une mutualisation des outils de pré-orientation et de diagnostic dès la demande de RSA : ils permettent de proposer dans la semaine qui suit un rendez-vous à programmer dans le mois (contre plus de 3 mois auparavant). Il s'agit de réaliser un inventaire complet de la situation du demandeur et de l'orienter vers le référent le plus adapté (vers Pôle Emploi pour un accompagnement professionnel, ou vers le Département pour un accompagnement social).
2. Un accompagnement resserré et rythmé par des entretiens réguliers : les référents de parcours doivent avoir des portefeuilles plus resserrés, qui doivent tendre vers 50 personnes suivies en moyenne. Le Département prévoit de renforcer ses ressources internes en recrutant différents profils dont des travailleurs sociaux et des conseillers accompagnement renforcé.
3. Des heures d'activités d'insertion afin d'accélérer le retour à l'emploi : sauf motif légitime (liste à construire entre l'Etat et les territoires expérimentateurs), les bénéficiaires du RSA se verront prescrire des heures d'activité d'insertion (ateliers CV, préparation aux entretiens, recherche de logement, recherche de mode de garde, formations...), progressivement jusqu'à 15 à 20 heures hebdomadaires pour accélérer leur retour vers l'emploi.
4. Une mobilisation des entreprises cadrée et efficace : le principe est de coordonner les actions du Département et de Pôle Emploi pour solliciter les entreprises de façon efficace à chaque étape du parcours (immersions, tutorat, opérations de recrutement innovantes...).

Une participation financière de l'Etat est prévue pour la prise en charge des charges de ressources humaines (recrutements directs), des dépenses liées à l'achat de prestation de services (besoins non couverts sur le territoire) et sur les dépenses liées à l'adaptation des systèmes d'information. Cette participation s'élève à 950 000 € pour 2023.

Calendrier :

- Depuis mars 2023 : orientation de 100% des nouveaux bénéficiaires du territoire.
- À l'été 2023 : reprise progressive par le dispositif France Travail des personnes déjà allocataires,
- Cible opérationnelle à terme : accompagner 100% des bénéficiaires du territoire de façon intensive.

Des solutions innovantes sont déjà mises en œuvre au bénéfice de l'insertion durable des Loirétains bénéficiaires du RSA. Depuis avril 2022, le Département du Loiret met en œuvre 3 mois pour 1 job, un coaching renforcé pour que les bénéficiaires reprennent confiance et retrouvent le chemin de l'emploi. Ce dispositif implique la participation des volontaires à de nombreux ateliers, entretiens, et immersions en entreprise. Il affiche des résultats encourageants : 70% des personnes suivies par les 10 consultants emploi ont retrouvé à terme une activité durable ou une formation.

Le Département consacre par ailleurs plus de 3 M€ au soutien de structures (ateliers chantier d'insertion, entreprises d'insertion...) qui embauchent des personnes bénéficiaires du RSA, et met en place des solutions d'aide à la mobilité (auto-école sociale, location à 1€ par jour, apprentissage du vélo, conseillers mobilités...) lorsque les déplacements sont un frein à l'accès et au maintien en emploi.

Quelques chiffres sur le bassin d'emploi du Montargois

126 000 habitants, dont 4630 bénéficiaires du RSA, 70% entre 25 et 49 ans (fin juillet 2022)
Taux de pauvreté de la population active supérieur de 2 à 3 points à celui du reste du département
Taux de chômage de 10,1 % (T2 2022), par rapport à une moyenne départementale de 6,8 %
Des projets de réindustrialisation créateurs d'emploi : 418 offres d'emplois au second trimestre 2022 (+30% par rapport à 2019)

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr